

Succès de la CGT au Pôle formation UIMM Pays de la Loire

Election du CSE

Succès de la CGT au Pôle formation UIMM Pays de la Loire

Le 15 mars dernier, des élections pour le renouvellement des IRP dans le cadre du nouveau CSE (**Comité Social et Economique**) ont eu lieu au Pôle formation UIMM des Pays de la Loire.

Le Pôle formation UIMM c'est 254 salariés (ETP) répartis sur 6 établissements à travers les Pays de la Loire pour former des apprentis et des adultes aux métiers de la métallurgie (chaudronnerie, usinage, maintenance et aéronautique)

Deux phases de négociations ont précédé le 1^{er} tour : un accord d'Entreprise pour la mise en place du CSE et le PAP (Protocole d'Accord Préélectoral).

Merci au SNCA-CGT pour son soutien tout au long des négociations avec la Direction. D'autant plus que du côté

patronal, la volonté affichée de négocier était limitée par l'application du minimum légal.

Malgré tout, le fruit de nos échanges nous a permis d'obtenir un CSE proche des anciennes IRP (CE/DP/CHSCT). Deux commissions ont été actées : une CSSCT (Commission Santé Sécurité Condition de Travail) et une CDP (Commission Délégation de Proximité). La première remplacera le CHSCT, la seconde les DP par établissement. Bémol, le manque de moyens. En effet, la diminution des heures de délégation rend compliqué la représentation du personnel et nous oblige à une mutualisation des heures puisque nous avons obtenu que les suppléants participent activement aux commissions.

A l'issue des élections, le SNCA-CGT au sein du Pôle formation UIMM Pays de la Loire reste majoritaire face à la CFDT et la CGC.

L'enseignement à tirer de cette expérience est qu'il faut absolument négocier point par point pour ne pas se contenter d'un accord supplétif qui renvoie le dialogue social aux calanques grecques.

La section syndicale